



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 9 janvier 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 9 janvier 2017, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Line Allard, directrice générale adjointe et greffière.

2017-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 9 janvier 2017, tel que rédigé.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, tel que rédigé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LÉGISLATIF**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire budget 2017 du 13 décembre 2016
 - 3.3 Dépôt de la correspondance
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Ratification du mouvement de personnel pour le mois de décembre 2016
 - 4.2 Ratification du contrat de travail d'Henry Gamble – préposé glace extérieure et autorisation du signataire
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste de déboursés et transferts budgétaires numéro 2017-01
 - 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois de décembre 2016 et autorisation de paiement
 - 5.3 Modification à la résolution 2016-12-416, intitulée « Approbation des bons de commande annuels »



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

- 5.4 Approbation du bon de commande ADM-2016-114 – Dunton Rainville – Ententes intermunicipales relativement à la fourniture de service de préventionniste

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Ratification d'une entente entre l'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie inc. et le Service de sécurité incendie de Saint-Polycarpe et autorisation du signataire
- 6.2 Ratification de l'Entente relative à l'établissement d'un « Plan d'entraide de secteur » en matière d'incendie et d'intervention d'urgence et autorisation des signataires

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Approbation du décompte progressif no 2 et autorisation de paiement – Pavages Vaudreuil Ltée – aménagement du sentier Sacré-Cœur, Phase II

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

- 8.1

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

- 9.1

10. LOGEMENTS SOCIAUX

- 10.1

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Demande d'aide financière – Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie inc.
- 12.2 Demande d'aide financière – Hébergement la Passerelle
- 12.3 Demande d'aide financière – Fondation Maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges
- 12.4 Demande d'aide financière – CLD Vaudreuil-Soulanges

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 150-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 585 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie
- 13.2 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 151-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 670 613 \$ pour la construction d'un bâtiment regroupant la caserne sécurité incendie et le garage municipal
- 13.3 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 152-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 285 883 \$ pour la mise à niveau des bureaux administratifs
- 13.4 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 153-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 622 510 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

- 13.5 Adoption du Règlement numéro 154-2017 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires et délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats
- 13.6 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement numéro 149-2016 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année 2017
- 13.7 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement établissant le tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Remboursement des taxes municipales sur usage agricole – appui aux agriculteurs et à l'UPA

15. RÉSUMÉ DU MAIRE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. DIVERS

- 17.1
- 17.2

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2017 DU 13 DÉCEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance extraordinaire budget 2017 du 13 décembre 2016 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire budget 2017 du 13 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2016/10/19	Fondation centre de cancérologie Charles- Bruneau	Remerciements	Sophie Asselin, Coordonnatrice principale
2016/11/29	Prématernelle Au pays enchanté inc.	Remerciements	Conseil d'administration
2016/12/06	Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports	Programme d'aide à l'entretien du réseau routier	Alain M. Dubé, Directeur
2016/12/14	Municipalité de Saint- Urbain Premier	Remboursement des taxes municipales sur usage agricole	Michel Morneau, directeur général
2016/12/14	TransCanada	Projet oléoduc Énergie Est no 7	Caroline Beaudry, responsable principale

2017-01-004

RATIFICATION DE MOUVEMENT DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-005

RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ – GLACE EXTÉRIEURE ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie l'embauche de M. Henry Gamble au poste de préposé – glace extérieure à compter de la mi-décembre 2016 selon les termes et conditions prévus au contrat de travail à intervenir entre les deux parties ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer le contrat de travail donnant plein effet à la présente ;

D'ANNULER la résolution 2016-11-358 suite à la présentation d'un nouveau contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-006

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2017-01

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés et transferts budgétaires inscrits à la liste numéro 2017-01 au montant de 522 537,86 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2017-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-007

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2016 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 235,14 \$ pour le mois de décembre 2016, est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de décembre 2016 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement du compte de dépenses du mois de décembre 2016 au montant de 235,14 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER cette dépense et le paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-008

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2016-12-416, INTITULÉE « APPROBATION DES BONS DE COMMANDE ANNUELS »

Suite à une correction du bon de commande CSS-2017-010 - Magnus,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la résolution 2016-12-416, intitulée « Approbation des bons de commande annuels » afin de corriger le montant du bon de commande CSS-2017-010-Magnus : après correction le montant est bien de 9 239,39 \$ (et non 8 126,43 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-009

APPROBATION DU BON DE COMMANDE ADM-2016-114 – DUNTON RAINVILLE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Le bon de commande numéro ADM-2016-114 relatif à Dunton Rainville, avocats au montant de 3 449,25 \$, incluant les taxes applicables est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

2017-01-010

2017-01-011

*Résolution proposée
par le directeur*

2017-02-047



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil municipal approuve le bon de commande numéro ADM-2016-114 relatif à Dunton Rainville au montant de 3 449,25 \$ pour la rédaction d'ententes municipales pour la fourniture de service de préventionniste;

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 3 449,25 \$, incluant les taxes applicables, à Dunton Rainville par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-220-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RATIFICATION D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE INC., AUTORISATION DE PAIEMENT ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'Entente de service entre le Service de sécurité incendie de Saint-Polycarpe et Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie inc. pour la fourniture de services tant aux sinistrés qu'aux intervenants d'urgence, le tout tel que décrit à l'entente datée du 1^{er} janvier 2017 ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 500 \$, aucune taxe applicable, représentant la cotisation annuelle à Unité communautaire de mesures d'urgences Montérégie inc. à même le poste budgétaire 02-220-10310;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RATIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN « PLAN D'ENTRAIDE DE SECTEUR » EN MATIÈRE D'INCENDIE ET D'INTERVENTION D'URGENCE ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code des municipalités du Québec pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies et les interventions d'urgence ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre 5-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions ;

ATTENDU QUE la présente entente a pour objet de permettre à chaque municipalité participante et requérante de prêter secours, pour le combat des incendies ou autres mesures d'urgence, à toutes autres municipalités participantes ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DE RATIFIER l'Entente relative à l'établissement d'un « Plan d'entraide de secteur » en matière d'incendie et d'intervention d'urgence;

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle, à signer l'Entente et/ou tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-012

APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PAVAGES VAUDREUIL LTÉE – AMÉNAGEMENT DU SENTIER SACRÉ-CŒUR, PHASE II

ATTENDU les travaux d'aménagement du sentier Sacré-Cœur, Phase II (parc de la Nouvelle-Longueuil) effectués par Pavages Vaudreuil Ltée;

ATTENDU la recommandation favorable de Chantal Tremblay, architecte-paysagiste,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif numéro 2 de la compagnie Pavages Vaudreuil Ltée pour les travaux d'aménagement du sentier Sacré-Cœur, Phase II (parc de la Nouvelle-Longueuil) au montant de 70 445,57 \$, taxes incluses;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 70 445,57 \$, taxes incluses, à la compagnie Pavage Vaudreuil Ltée à même le règlement d'emprunt numéro 143-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-013

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE

ATTENDU QU'une demande d'aide financière d'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière d'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-014

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - HEBERGEMENT LA PASSERELLE

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de l'organisme Hébergement la Passerelle a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2017-01-015

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 200 \$ à l'organisme Hébergement la Passerelle afin de la soutenir dans sa mission d'aider les personnes victimes de violence conjugale.

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION MAISON DES SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la Fondation maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de la Fondation maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLD VAUDREUIL-SOULANGES

ATTENDU qu'une demande d'aide financière du CLD Vaudreuil-Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière du CLD Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-017

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 150-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 585 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE

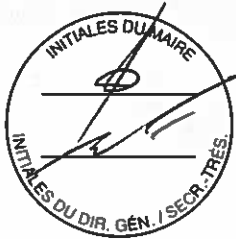
ATTENDU QU'une copie du Règlement d'emprunt numéro 150-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 585 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement d'emprunt numéro 150-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 585 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N^o de résolution
du conseil
2017-01-018



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 151-2017
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS
3 670 613 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT REGROUPANT
LA CASERNE SÉCURITÉ INCENDIE ET LE GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QU'une copie du Règlement d'emprunt numéro 151-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 670 613 \$ pour la construction d'un bâtiment regroupant la caserne sécurité incendie et le garage municipal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement d'emprunt numéro 151-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 670 613 \$ pour la construction d'un bâtiment regroupant la caserne sécurité incendie et le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 152-2017
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS
3 285 883 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DES BUREAUX ADMINISTRATIFS**

ATTENDU QU'une copie du Règlement d'emprunt numéro 152-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 285 883 \$ pour la mise à niveau des bureaux administratifs a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement d'emprunt numéro 152-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 285 883 \$ pour la mise à niveau des bureaux administratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-020

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 153-2017
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS
3 622 510 \$ POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉFECTION, L'ENTRETIEN
ET LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

ATTENDU QU'une copie du Règlement d'emprunt numéro 153-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 622 510 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement d'emprunt numéro 153-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 622 510 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 154-2017 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

ATTENDU QU'une copie du Règlement no 154-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation des dépenses et de passer des contrats a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement no 154-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation des dépenses et de passer des contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-022

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 149-2016 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017

Avis de motion est donné par la conseillère Virginie Damien sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement numéro 149-2016 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année 2017.

2017-01-023

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Myre sur la présentation d'un futur règlement établissant le tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

2017-01-024

REMBOURSEMENT DES TAXES MUNICIPALES SUR USAGE AGRICOLE – APPUI AUX AGRICULTEURS ET À L'UPA

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations ;

CONSIDÉRANT QUE dans la foulée de la course à la rationalisation des dépenses de l'État, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de procéder à une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) ;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE la réforme projetée modifie plusieurs éléments financiers du programme, dont la fixation à 78 % du taux de remboursement des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de cette réforme, le gouvernement compte faire des gains administratifs de 1,5 million par année ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'une réflexion importante soit faite sur la réalité actuelle que vit le monde agricole et procéder par la suite à une réforme qui en tiendra compte ;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles, en grande partie due à la spéculation des grands propriétaires et de la tendance à la concentration de cette activité économique en peu de mains ;

CONSIDÉRANT QU'il devient urgent de protéger les entreprises agricoles familiales, de favoriser la relève et de leur assurer une saine compétition ;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture constitue un secteur économique de grande importance pour le Québec et que chaque Québécois et Québécoise contribue par le biais de ses impôts au programme (PCTFA) ;

CONSIDÉRANT QUE le désengagement de l'état dans ce programme de crédit de taxes foncières agricoles a pour effet que les producteurs agricoles cherchent des compensations financières auprès de leurs municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture doit être soutenue par tous les contribuables du Québec et qu'un effort additionnel ne doit pas être demandé aux contribuables des municipalités rurales agricoles ;

CONSIDÉRANT l'importance du dossier dans sa totalité ;

POUR CES MOTIFS,

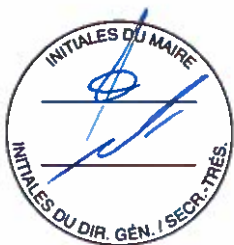
il est proposé par le maire Jean-Yves Poirier,
appuyé par tous les conseillers
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement de :

- Suspendre sa réforme administrative dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2017 ;
- Travailler avec les associations qui représentent les producteurs agricoles, la FQM et l'UMQ afin de mettre en place une réforme négociée et acceptable ;
- Répartir l'aide gouvernemental (PCTFA) de façon équitable afin de favoriser la compétitivité, le développement du secteur agricole et la relève ;
- Ne pas faire assumer aux agriculteurs et aux contribuables des municipalités rurales agricoles les impacts financiers d'une gestion inadaptée du programme actuel de crédit de taxes foncières agricoles.

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges ainsi qu'à l'Union des producteurs agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Remerciements aux employés municipaux pour l'entretien des chemins d'hiver
- Introduction à la présentation publique du Budget 2017 et du Plan triennal d'immobilisation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Aucune question de la part de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 9 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire


Eric Lachapelle


Jean-Yves Poirier